

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1423

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 79

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. – À l'alinéa 32, substituer à la référence :

« b du 2° du V de l'article 79 »

la référence :

« IX de l'article 27 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.